

# STAGE

## Comment créer du collectif ?



**29 NOVEMBRE à Nevers**

Bourse du Travail, 2 Bd P. de Coubertin

Cher(e) collègue,

Dans nos échanges avec les collègues, nous constatons que l'une des conséquences du nouveau management public est la mise à mal des collectifs dans les collèges et les lycées du département. Ceci est préjudiciable à l'exercice de nos métiers en réduisant notre liberté dans l'organisation de notre travail. Ainsi nous nous retrouvons individuellement soumis à des injonctions qui vont contre notre conception de nos missions et créent de l'insatisfaction.

Nous avons donc décidé de proposer un stage pour créer les conditions d'une réappropriation individuelle et collective de notre liberté pédagogique et de l'organisation de notre travail.

**N'hésitez donc pas à venir à plusieurs d'un même établissement !**

### Sujets abordés :

#### Conseil d'administration

Être efficace en CA pour agir sur l'organisation de l'établissement

#### Décider ensemble

Trouver de nouvelles manières de décider ensemble pour permettre l'autonomie de chacun

#### Section syndicale

S'organiser localement en tenant compte des contraintes existantes

#### Intervenir en réunion

Revoir notre façon de nous réunir, de communiquer, et de nous mobiliser dans différentes situations

#### Conditions de travail

Protéger sa santé et se sentir en sécurité

**Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement** (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir verso) **avant le 29 octobre** auprès de votre chef d'établissement **et** d'envoyer **séparément** le bulletin d'inscription par courrier ou mél au SNES Nièvre ([snes-nievre@dijon.snes.edu](mailto:snes-nievre@dijon.snes.edu)).

Nom  
Prénom

Lieu, Le date

Grade et Fonction

Établissement

**MODELE DE DEMANDE  
D'AUTORISATION  
D'ABSENCE**

À Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 29 novembre 2018 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Nevers

Il est organisé par la section départementale du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009).

A..... Le.....

*Signature.*

(1) le Principal du collège ..... ou le Proviseur du lycée .....

(2) conserver l'alinéa qui vous concerne suivant que vous êtes fonctionnaires ou contractuels.

---

## Bulletin d'inscription à renvoyer au SNES-FSU

(Bourse du Travail, Bd Pierre de Coubertin, 58000 Nevers ou par courriel à [snes-nievre@dijon.snes.edu](mailto:snes-nievre@dijon.snes.edu) )

NOM:

PRENOM:

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

MEL :

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :

Je participerai au stage « Comment créer du collectif ? » le 29 novembre à Nevers (horaire : 9h00 à 17h00).

Je prendrai le repas du midi sur place : Oui Non (entourer votre réponse).

---

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les adhérents du SNES seront défrayés selon le barème de la section départementale pour les frais de déplacement et de repas.